

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU TOURISME**

*BULLETIN : SOS-Environnement*

**N°006 du Vendredi 7/1/2005**

**PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DURABLE DES ARBRES ET FORETS AU BURUNDI.**

Comme dans d'autres pays en développement, la problématique de la gestion forestière au Burundi se pose en terme de déséquilibre entre la ressource bois et les besoins des populations.

L'exploitation agricole, base de l'économie nationale, influence la dégradation des terres en général et des écosystèmes forestiers en particulier. Cela fait que le pays reste en proie à une rivalité entre les zones boisées et/ou à boiser, les pâturages, les terres d'habitation et les terres à cultiver.

Face à cette situation, notre pays fait des efforts considérables pour essayer de satisfaire les besoins en bois de la population qui atteint actuellement environ **7 000 000** d'habitants, tout en essayant de respecter les exigences environnementales. Ainsi, entre 1978 et 1993 la couverture forestière nationale était passée de 3% à 8%

Malheureusement, la crise socio-politique qui sévit au Burundi depuis 1993 a entraîné la destruction de plus de 30.000 ha de boisements et plus ou moins 10.000 ha de forêts naturelles, soit 18% de la couverture forestière du pays. Ce mouvement de déboisement continue au rythme de 2% par an.

Le bois, surtout le bois de feu, devient de plus en plus rare, son coût dépasse les capacités financières de la majorité de la population pauvre et influe sur leurs habitudes alimentaires.

Pour faire face à cette situation, des mesures s'imposent en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de nos populations tout en sauvegardant

l'environnement. Il s'agit notamment de :

- améliorer la base génétique forestière,
- développer et étendre la couverture forestière,
- mettre en place et diffuser les outils de gestion durable des forêts,
- mettre à contribution tous les intervenants y compris la population

L'amélioration de la base génétique constitue une étape importante dans le processus de développement de la filière bois. Il s'agit d'un processus assez long et coûteux tant sur le plan économique que scientifique, mais c'est la base même pour une production des arbres de qualité et par conséquent des semences de qualité.

Depuis 1962, le gouvernement appuie la recherche forestière conduite par l'ISABU. Dans ce domaine, des efforts restent à fournir surtout pour mener une recherche-développement qui tient compte des besoins réels des populations.

Au niveau national, la collecte et la diffusion des semences forestières sont assurées par le Département des Forêts par le biais d'une Centrale des graines, mais cette dernière demeure moins performante, la qualité et les quantités de semences collectées et diffusées restant inférieures aux besoins des demandeurs.

S'agissant du développement et de l'extension de la couverture forestière, notre pays, avec l'appui de la communauté internationale a installé, entre 1978 et 1992, plus de 60 000 ha de nouveaux boisements.

Malgré les effets de la crise de 1993, le gouvernement n'a pas croisé les bras, des dizaines de millions de plants sont produits et distribués chaque année.

Le défi qui nous est lancé ici étant la protection de ces plantations contre les feux de brousse, les coupes illicites et l'exploitation anarchique.

Quant aux mesures correctives, elles sont à penser autour de deux axes : d'une part, réduire la pression sur les arbres et les espaces boisés, d'autre part, augmenter l'importance des surfaces boisées et leur productivité.

## **Réduire la pression**

A priori, la manière la plus évidente de réduire la pression sur les espaces forestiers consiste à réduire un des modes de consommation les plus destructeurs : le bois-énergie.

- Réduire les prélèvements de bois de feu en améliorant le rendement énergétique des foyers ou en proposant des énergies de substitution.

- Réduire la pression sur les zones boisées ne sera effective que dans la mesure où l'agriculture trouvera des formes d'intensification qui limiteront les effets de la « faim de terres » qui alimente la course au défrichement, et où seront améliorées les techniques de jachère aujourd'hui bouleversées par l'urgence de la demande.

## **Augmenter la ressource boisée**

Deux voies sont possibles et complémentaires : aménager les forêts naturelles et augmenter les surfaces plantées.

L'aménagement des forêts naturelles est l'une des bases de l'action forestière, elle est techniquement simple, au moins dans ses principes, mais demande pour réussir de s'adosser à un régime de propriété clair et proche de l'intérêt des usagers, et à un marché stable et loyal. Si le droit de gestion de la ressource est contesté, ou si le marché est perverti par des filières clandestines, l'aménagement, aussi raisonnable et techniquement justifié fût-il, est voué à l'échec.

De manière complémentaire à l'aménagement des forêts naturelles, les plantations sont un moyen rapide et efficace pour améliorer la ressource ligneuse. Elles peuvent prendre plusieurs formes : plantations industrielles, villageoises, communautaires, en parcelles, bouquets, en haies et brise-vent, en enrichissement de jachère, en composante de systèmes agro-forestiers.

Face à la demande croissante de bois et à l'insuffisance des formations naturelles, les plantations, même si la réussite n'est pas

assurée et demandera de plus en plus d'efforts, en particulier en raison de la compétition pour l'appropriation des terres, sont sans doute incontournables pour lutter contre la désertification.

## **Les fonctions environnementales de l'arbre et de la forêt**

Les fonctions environnementales de base des espaces boisés sont bien connues et nous ne les rappelons ici que pour mémoire. Là où les arbres sont présents :

- ils limitent le ruissellement des eaux de pluie - et ils en favorisent l'infiltration ;
- ils protègent les sols de l'érosion éolienne ;
- ils améliorent le micro-climat en réduisant la température au niveau du sol ainsi que la vitesse du vent ;
- ils assurent le maintien des qualités nutritives du sol.

## **LA FORET ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Selon la Conférence Ministérielle sur la protection des forêts en Europe tenue à Helsinki en 1993 « la gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres systèmes »

Les critères retenus par le PNUE pour juger les pratiques sont alors :

1. Conservation et évolution des écosystèmes
2. Maintien et évolution de la diversité biologique
3. Santé, vitalité et intégrité des écosystèmes
4. Maintien et évolution des fonctions de production
5. Maintien et amélioration des fonctions de protection
6. Maintien et bénéfice des avantages socio-économiques
7. Pertinence du cadre juridique, institutionnel et des politiques de gestion

## **Quid pour notre pays ?**